

SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS



Frasne, le 20/03/2014

Dossier suivi par : Emilie Calvar
emilie-calvar.smmahd@hotmail.fr
tel : 03 81 49 88 84

Groupe de travail : DOCOB – 07/03/2014

Présents : Voir feuille de présence

Excusés : Fédération des chasseurs du Doubs, Philippe Aymonier (Maire des Fourgs), Bruno Tissot (Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray), Julien Guyonneau (CBNFC-ORI)

Présentation synthétique de la démarche

APPB

M.Sauret réprecise la démarche.

Existe-t-il une compensation pour les agriculteurs lors de la mise en place d'un APPB ? Pas de compensation autorisée car il s'agira d'une réglementation. Concertation avec l'ensemble des usagers obligatoire avant l'éventuelle mise en place d'un APPB. Choix et concertation à faire à l'échelle de l'exploitation. Cela est-il pertinent si une intensification des pratiques sur d'autres parcelles est nécessaire pour compenser les parcelles en APPB ?

L'APPB pour la protection des berges est évoqué et fait débat.

Gestion extensive des linéaires de voiries et voies ferrées

S.Meslin rappelle qu'un travail dans ce sens est déjà fait depuis plusieurs années sur les routes départementales : fauche au mois de mai + 2 passages complémentaires. Le CG souhaite partager ces bonnes pratiques aux autres usagers/gestionnaires de voiries – attente du retour du suivi CBN-FC en 2014 pour l'organisation d'une réunion de présentation des résultats.

Echange sur la vision du bon entretien des voiries qui n'est pas la même pour tous les usagers (exemple des accotements de Malpas) – Evolution progressive des mentalités.

Surpopulation d'ongulés sur la Cluse et Mijoux

Possibilité d'évaluer la population et les impacts réels avec mise en place d'une concertation avec les différents usagers concernés.

La question de l'échelle à prendre en compte est abordée : à l'échelle du site ou sur un territoire plus important et cohérent pour les populations ?

Sensibilisation – Politique ENS

Liens/complémentarité avec la politique ENS à mettre en œuvre pour la sensibilisation sur le site Natura 2000 et la mise en place d'aménagements.

Le château de Joux et le Fort Malher sont 2 sites importants où la pose de panneaux d'information sur N2000 et ENS serait intéressante. – porte d'entrée pour l'information avec nombre de visiteurs importants.

Possibilité de mettre en place des zones de préemption / sous le code de l'urbanisme, plus souple que le code de l'environnement (en matière d'environnement).

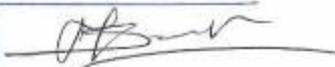
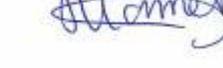
Extension du site

Quelles possibilités d'extension à La Planée ?

Suites à donner :

- Prévenir René Didier-Laurent lors du démarrage du stage à Malpas – lien possible avec ce qui a été fait à Reculfoz (Pnr HJ)
- Possibilité de financement d'actions de suivis/inventaires sur les 2 sites
- RDV avec S.Meslin pour le partenariat N2000/politique ENS

Groupe de travail Zones humides
7 mars 2014

Nom Prénom	Organisme / profession	Signature
SAURET Michel	SMMA HD	
DABERC Denis	Commune de Ojeat Vallée	
DIDIER-LAURENT René	DIST 25	
VIENNET Julien	Agriculteur	
CHARBON Dominique	Dir. de CALPAS	
RESENTI / GIRARD	Professeur de lac Mottin.	
HAFNER Michel	ONF la Plaine	
JEANNEROD Denis	GAEC JEANNEROD	
ROUSSET Christophe	La Plaine APPMA la gaulle de Joux la Chuse et Nijoux.	
ROUSSELET Miché	Recherche ONEMA	
GUINCHARD Christophe	ONCFS - SD 25	
TESLIN Sébastien	CG 25	
MAIRE Collette	EPIE H. Doubs	
VIONNET Sylvie	Agricultrice Vaux	